



Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I.)

Objet : Occupation du domaine public communal, les 26 et 27 septembre 2026 ainsi qu'à la même période en 2027 et en 2028, à l'occasion du festival de la bière

Articles L. 2122-1-1 et L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques

- Préambule :

En septembre 2024 et en septembre 2025, la société *PM OUTDOOR*, spécialisée dans l'organisation d'événements sportifs, a proposé d'organiser, une course sportive, intitulée « Marathon Bière Flandre Festival » (M.B.2F.), à l'occasion du festival de la bière, organisé à Bergues.

Cette course a été organisée, sur le territoire de plusieurs communes, sur des parcours de 10 km, 21 km, et 41 km, avec une arrivée prévue sur la Commune de Bergues, sur le site de l'Abbaye Saint-Winoc.

La société *PM OUTDOOR* envisage de réitérer la course M.B.2F., concomitamment au festival de la bière, les 26 et 27 septembre 2026 ainsi qu'à la même période en 2027 et en 2028 (dates précises à confirmer).

- Objet de l'appel à manifestation d'intérêt (A.M.I.) :

Tout opérateur, souhaitant occuper le domaine public communal, pour y entreprendre, soit un événement sportif concurrent à celui proposé par M.B.2F., soit un événement sportif complémentaire, ou tout autre activité, susceptible de compléter, les festivités, prévues à Bergues, les 26 et 27 septembre 2026, ainsi qu'à la même période en 2027 et en 2028, est invité, à proposer sa candidature, à l'adresse suivante, par lettre recommandé avec accusé de réception ou par remise en mains propres contre récépissé :

**Hôtel de Ville
Place de la République
59380 BERGUES**

- Contenu du dossier des candidats :

Tout candidat devra adresser, un descriptif précis de sa proposition (surface convoitée, horaires, format, nombre de participants envisagé...).

Le dossier de présentation doit par ailleurs contenir :

- Extrait (datant de moins de 3 mois) de l'inscription au RCS pour les entreprises, ou au répertoire SIRENE pour les associations ;
- Attestation d'assurance en responsabilité civile et professionnelle, en cours de validité ;
- Statuts ;

- Délai de dépôt :

Les dossiers de candidature, devront être déposés, **avant le 31 août 2026 à 17h00.**

- Instruction des propositions :

Un comité de sélection, composé d'élus et de membres des services, examinera les propositions.

Le comité prendra attache, avec les candidats ayant formulé les propositions les plus pertinentes, en vue de les informer, le cas échéant, du montant des redevances d'occupation du domaine public.